Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/09/2011

Réception par le Prefet : 12/09/2011

Publication: 16/09/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2011-8-6-4

Séance du vendredi 9 septembre 2011



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL (PROGRAMME C741 – CHAPITRE 65)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport CG 2010-4-6-2 du 8 décembre 2010 relatif à l'Agriculture,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 24 juin 2011,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue des subventions d'un montant total de 26.575,97 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural réparties conformément au tableau joint en annexe 1,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C741 au chapitre 65 nature 6574 fonction 928,
- autorise le Président à signer la convention annuelle 2011 jointe en annexe 2 concernant la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin pour un montant maximum de 12.605,97 €.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Demandes de subvention 2011 (série n°2)

Organisme	Action proposée en 2011	Montant sollicité en 2011	Montant proposé
Interprofession Fruits et Légumes d'Alsace	actions de communicationpublicité dans les points de venteanimation		4 000,00 €
Syndicat départemental des éleveurs de moutons du Haut-Rhin	gestion de l'espace et protection de l'environnement		870,00 €
FORETS SERVICES 68	 vulgarisation au code des bonnes pratiques sylvicoles et sensibilisation à la biodiversité dans le cadre de l'amélioration foncière et forestière vulgarisation de la gestion durable et sensibilisation au respect des zones sensibles dans le cadre des visites conseils et de l'encadrement des chantiers formation des sylviculteurs et des responsables des associations forestières à la gestion durable et aux enjeux environnementaux 	6 100,00 €	6 100,00 €
Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin	 actions de formation "VIVENT LES VERGERS" formation arboricole en faveur de structures intercommunales dans le cadre des GERPLAN opération "Ste Catherine" 2011 actions diverses : réédition d'affiches plastifiées (auxiliaires, ravageurs et maladies) 	2 235,00 € 2 393,32 € 7 617,65 € 360,00 €	2 235,00 € 2 393,32 € 7 617,65 € 360,00 €
TOTAL			12 605,97€
Union des associations d'éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse-cour	 journée départementale des jeunes éleveurs édition du bulletin de liaison trimestriel soutien aux associations pour les vaccinations obligatoires mise à disposition et suivi de couveuse et éleveuse dans les écoles mise à disposition de valises pédagogiques lapins dans les écoles et suivi des naissances édition d'une plaquette de 12 pages pour les jeunes 	4 000,00 €	3 000,00 €
	TOTA	AL GENERAL	26 575,97 €

Convention annuelle pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2011 en faveur de la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin

Vu la convention cadre relative à l'appui financier pour la réalisation d'actions mises en œuvre par la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin, entre le Département du Haut-Rhin et la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin, signée le 9 juin 2009,

Entre les soussignés :

Département du Haut-Rhin

100 Avenue d'Alsace 68006 Colmar cedex

Représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du

<u>et</u>

La Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin

Ecomusée d'Alsace B.P 71 68190 Ungersheim Représentée par son Président, Monsieur François KEMPF

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1: objet de la convention

Les activités faisant l'objet d'un financement départemental en 2011 sont :

- pour le volet formation :

- formation permanente et recyclage de moniteurs,
- formation de base dans les associations,
- formation et animations dans les vergers conservatoires, visites des écoles,
- animation dans les écoles,

- pour l'opération « Vivent les vergers » dans le cadre des GERPLAN :

- formation arboricole en faveur des habitants de 3 structures intercommunales,
- participation aux groupes de travail de l'opération « Vivent les vergers »
- participation aux différents diagnostics vergers,
- participation aux journées d'animations thématiques autour des vergers,

pour l'opération « Sainte-Catherine » :

- fourniture de greffons si nécessaire,
- sensibilisation sur les variétés distribuées,
- contrôle sanitaire des arbres chez les pépiniéristes,
- participation à la distribution sur les différents points de retrait,

- participation à la plantation avec des écoles et des structures communales ou intercommunales,

- pour le volet actions diverses :

- réédition d'affiches plastifiées (auxiliaires, ravageurs et maladies).

ARTICLE 2: présentation des actions et plans de financement

Cf. descriptif en annexe

ARTICLE 3: montant et modalités de versements de la subvention du Département du Haut-Rhin

La subvention annuelle est fixée au maximum à 12.605,97 Euros. Cette subvention doit permettre de couvrir les dépenses de la Fédération des Producteurs de Fruits de Haut-Rhin pour sa participation aux actions visées à l'article 1.

Les règlements seront effectués conformément à l'article 3 de la convention cadre triennale.

La Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin justifiera à tout moment, sur demande du Département, de l'utilisation des subventions reçues.

ARTICLE 4: contrepartie en termes de communication

La Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin s'engage à faire mention du soutien du Département dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs à ces actions.

ARTICLE 5 : durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2011.

Elle pourra être résiliée de plein droit par le Département en cas de non respect par la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin de l'une des clauses de la présente convention et/ou de la convention cadre précitée. Cette résiliation prendra effet dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Conseil Général par lettre recommandée avec accusé de réception, la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin n'aura pas engagé ou pris les mesures appropriées.

En cas de résiliation de la présente convention, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des subventions déjà versées.

Fait en deux exemplaires
A COLMAR. le

Le Président de la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin Le Président du Conseil Général

ACTIONS PROPOSEES POUR 2011

VOLET	ACTION/DESCRIPTIF	BUDGET PREVISIONNEL	FINANCEMENTS		
			FEDERATION	DEPARTEMENT 68	Autres
FORMATION	Formation permanente et recyclage de moniteurs	2 500,00 €	1 000,00 €	750,00 €	750,00€
	Formation de base dans les associations	9 150,00 €	5 490,00 €	915,00 €	2 745,00 €
	Formation et animations dans les vergers conservatoires	2 500,00 €	1 500,00 €	250,00 €	750,00 €
	Animations dans les écoles	3 200,00 €	1 920,00 €	320,00 €	960,00€
"VIVENT LES VERGERS"	Formation arboricole en faveur de 3 structures intercommunales dans le cadre des GERPLAN	2 991,65 €		2 393,32 €	598,33 €
OPERATION ST-CATHERINE	 sensibilisation sur les variétés distribuées, contrôle sanitaire des arbres et arbustes chez les pépiniéristes 	1 442,00 €		1 442,00 €	
	- distributions sur les différents points de retrait (1,95 € x 2500 arbres et	6 175,65 €		6 175,65 €	
	1,95 €x 667 lots)				
	Affiches plastifiées (auxiliaires, ravageurs et maladies) A3 réédition	3 600,00 €	2 160,00 €	360,00 €	1 080,00 €
	total	31 559,30 €	12 070,00 €	12 605,97 €	6 883,33 €

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 09 SEPTEMBRE 2011

Aide à l'expansion agricole PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
AEA03728	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	360,00
AEA03727	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	7 617,65
AEA03723	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	2 393,32
AEA03726	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	2 235,00
AEA03724	FORET SERVICE 68 - GROUP.DE DEVELOPPEMENT&DE GESTION DE LA FORET PRIVEE DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 97 000,00 €	6 100,00
AEA03720	INTERPROFESSION FRUITS ET LEGUMES D'ALSACE Aide à l'expansion agricole 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 100 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 10 000,00 €	4 000,00
AEA03725	SYND. DEPART. DES ELEVEURS DE MOUTONS Aide à l'expansion agricole 2011	870,00
AEA03729	UNION ASSOCIATIONS ELEVEURS SELECTIONNEURS D'ANIMAUX DE BASSE-COUR DU HAUT-RHIN Aide à l'expansion agricole 2011	3 000,00

Total 26 575,97